

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ON S'ABONNE  
Au bureau, place du Marché-  
Noir, et chez MM. DUBOSSE,  
JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.  
Saumur, par la poste.  
Un an... 18f. » 24f. «  
Six mois... 10 » 15 «  
Trois mois... 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous recevons la dépêche télégraphique suivante :

« Constantinople, 19 septembre. (Voie de Trieste, mercredi 28 septembre) :

» On connaissait, à Constantinople, le refus fait par la Russie. Le parti de la guerre et celui de la paix, dans le Divan, se sont entendus pour ne pas faire de nouvelles concessions. Les armements continuent sans relâche. — Par suite de l'apparition du choléra, les provenances d'Odessa sont assujetties à une quarantaine de cinq jours. On a établi un cordon sanitaire de Widdin à l'embouchure de la Salina — Havas.

INTÉRIEUR.

Paris, 29 septembre.

Le *Moniteur* contient : 1<sup>o</sup> un décret approuvant une délibération du Conseil municipal de Lorient ; 2<sup>o</sup> la nomination de M. Philibert-Augustin Bonfils, capitaine de frégate, au grade de capitaine de vaisseau. — Havas.

L'Empereur et l'Impératrice sont revenus de leur voyage.

La gare du chemin de fer du Nord avait été splendidement décorée pour la circonstance. Les ministres, les généraux, le préfet de la Seine et le préfet de police, ainsi que les diverses autorités, attendaient leurs Majestés, qui ont été reçues avec le cérémonial accoutumé. L'Empereur et l'Impératrice sont immédiatement montés en voiture, et, accompagnés d'une escorte militaire, se sont rendus aux Tuileries.

S. A. I. le prince Napoléon est indisposé. Le Prince, qui était déjà souffrant, lors de son départ pour Helfaut, a été exposé, au camp, pendant la journée du 25, à une pluie incessante qui lui a occasionné un refroidissement, puis la fièvre. — L'état de la santé de Son Altesse Impériale ne présente, cependant, rien de grave. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Le *Morning-Advertiser* du 28 septembre rend compte en ces termes du grand meeting qui a eu lieu à Stafford : le but de la réunion est d'adresser un mémoire à la Reine au sujet

de l'invasion des provinces turques par la Russie.

— Sur la plate-forme s'établissent de bonne heure J. Turner, esq., maire de Stafford, David Urquhart, M. Owen, M. Plint, etc. — Il est donné lecture de plusieurs lettres de membres du parlement, qui regrettent de ne pouvoir assister à la réunion, et notamment MM. Muntz, Wise, Blacker, etc., etc.

M. Owen propose une série de résolutions ainsi conçues : 1<sup>o</sup> Les événements actuels de l'Orient ont prouvé que le mode adopté maintenant par le chargé des relations entre les nations est préjudiciable à l'Angleterre, avantageux à la Russie. — 2<sup>o</sup> Grâce à ce mode, la force physique de l'Angleterre cesse d'exister pour le maintien de nos intérêts et la protection de notre honneur, et, au contraire, elle sert à des fins préjudiciables et fatales aux uns et à l'autre. — 3<sup>o</sup> Un tel état de choses n'est pas supportable et il doit être modifié. Tant qu'il durera, la liberté n'est qu'un vain mot, le gouvernement une déception, et la paix ou la guerre également dangereuse. — 4<sup>o</sup> Le bourg de Stasford emploiera tous les moyens en son pouvoir pour engager les représentants à mettre un terme aux ambassades permanentes, au secret dans les affaires diplomatiques, et à contraindre, en retour, à la pratique légale de la constitution, de manière à prévenir les relations entre le serviteur de la couronne et les représentants d'un Etat étranger, si ce n'est sous la garantie du grand sceau émis pour cet objet spécial. — 5<sup>o</sup> Il n'adhérera à aucun projet de réforme qui ne comprendrait pas cette restauration. — 6<sup>o</sup> Et enfin, il usera de tous les moyens possibles pour engager les autres corps électoraux à agir de la même manière.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité. — M. Poplon a proposé ensuite un projet de mémoire à la Reine dans lequel il se plaint de ce que les conseillers de la couronne ont trompé Sa Majesté en l'engageant à suivre une marche fatale à l'indépendance de la Turquie et à la paix de l'Europe. — Ils ont trompé le peuple anglais. Les vaisseaux envoyés dans le but exprès de résister à la Russie, servent maintenant à réprimer l'énergie de l'Empire Ottoman qui a le courage et la volonté de se défendre. Le premier et le plus sûr moyen de conjurer tous les dangers d'une telle politique, c'est de renvoyer les ministres. — Les signataires espèrent que la Reine voudra bien exercer sa prérogative dans ce sens.

M. Urquhart, membre du Parlement a prononcé un discours dans le sens des résolutions, qui a été fort applaudi.

On lit dans le *Daily-News*, du 28 :

Dans une réunion des amis de l'indépendance de la Turquie tenue à l'hôtel d'Anderson, Flettle-Street, hier au soir, sous la présidence de M. J. A. Nicholai, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité. Une réunion nombreuse dans la capitale pour exprimer l'opinion publique sur l'invasion de la Turquie par la Russie et sur le devoir de l'Angleterre dans ces circonstances, devra être tenue le plus tôt possible. Il sera nommé un sous-comité pour prendre les dispositions nécessaires et en faire le rapport à la réunion générale du comité le 1<sup>er</sup> octobre. Le sous-comité a été nommé et la prochaine réunion aura lieu samedi. On signe à Leicester une réquisition du maire de cette ville pour le prier de convoquer une réunion publique des habitants dans le but d'exprimer leur opinion sur la politique du ministère Aberdeen dans la question d'Orient. — Havas.

AUSTRALIE. — Un journal anglais, le *North British Mail*, contenait dernièrement la lettre suivante d'un émigrant en Australie, où il était dit :

« J'ai pendant dix semaines couché sur la dure, sans pouvoir trouver un lit, sans pouvoir me déshabiller ; j'ai traversé des marais avec de l'eau jusqu'à la ceinture, voyagé dans des plaines de sable de 30 milles de long, souffert de la soif et de la faim, et durant plusieurs jours de suite je n'ai pu me laver, à cause du manque d'eau ; pendant le voyage, un de nos compagnons a été massacré.

» Pour obtenir de l'or, il faut se livrer à un labeur que bien peu de gens sont capables de supporter. Que personne ne se rende aux placers, à moins d'être en état de passer les nuits sous un arbre, à la belle étoile, de boire de l'eau de toutes les couleurs, de rester des semaines entières sans se laver et faire la barbe, et couvert de saletés. » Il est vrai, qu'en regard de ce noir tableau, le *North British Mail*, comme pour rassurer ses lecteurs, plaçait l'histoire d'un jeune Ecossais, qui avait quitté le village de Pesley, aux environs de Glasgow, pour se rendre en Australie, y était resté trois ans et venait de retourner dans son pays natal avec un paquet de *bank-notes* de 10,000 liv. st., résultat de son travail et de sa bonne fortune dans les mines de l'Australie. »

FEUILLETON

LE CAPITAINE MÉHAREC.

HISTOIRE MARITIME.

(Suite.)

Quand la trombe passa, les matelots se couchèrent à plat-ventre, les doigts cramponnés aux œuvres mortes du vaisseau.

Le vent d'est-sud-est qui régnait depuis le matin sauta subitement à l'est-nord-est, soufflant en grains plus violents. Ce brusque revirement parut soulever avec plus d'ardeur la mer, dont les vagues se frangeaient de crêtes d'écume et déferlaient sur elles-mêmes avec de formidables hurlements.

La voile fut encore diminuée. Le petit hunier et le perroquet de fougue furent vigoureusement serrés et l'on étouffa toutes les toiles sous les rabans, hormis la brigantine et la misaine sur ses cargues.

Malgré ces précautions les manœuvres se rompirent, et tout fut dispersé, brisé, mis en lambeaux ; tout disparut, rabans et voiles, sous la violente étreinte d'un vent de foudre. Il ne resta plus que les mâts nus.

Il fallait à tout prix avancer pour échapper à la ligne de courants qui pouvait engouloter le *Jean-Bart*.

M. de Méharec le comprit.

— Douze hommes dans les haubans, cria-t-il.

— Douze hommes dans les haubans ! appuya maître

Jacques en s'élançant lui-même le premier sur la guibre.

Et l'on vit alors un fait rare :

Ces douze hommes, debout sur une vergue, serrés les uns contre les autres, offrirent, voiles vivantes, la surface de leur corps à l'action du vent.

Chaque minute apportait son danger et voyait s'accomplir son avarie. Drôme et plats-bords furent successivement arrachés par la tourmente. L'ancre du bossoir fut elle-même déplacée et resta suspendue par sa bosse de bout, heurtant ainsi la joue du navire qu'elle menaçait à chaque instant d'entr'ouvrir.

Pour le *Jean-Bart*, c'était un tourbillon, une danse macabre, un chaos. Il était tout pantelant.

Pendant qu'il se débat ainsi de son mieux et tient tête à l'orage, nous allons revenir à Georges et Saint-Hubert qui, de leur cachot obscur, entendent distinctement, par l'écouille, tout ce qui se fait sur le pont.

— Oh ! oh ! disait Saint-Hubert, ils n'ont plus rien pour les guider. Ils sont perdus !

— Perdus ? fit Georges, vous avez dit perdus ? — Alors, nous aussi, nous sommes perdus ?

— Sans ressources.

Georges sentit un mouvement nerveux lui courir par tout le corps ; le plancher lui-même en frissonna, les cloisons à leur tour en gémissent.

Georges essaya d'un effort surhumain, pour reconquérir sa liberté. Mais les cordes neuves qui le liaient ne

furent que lui mordre les chairs à vif. Une écume verdâtre emplit sa bouche et fit mousse à ses lèvres.

La mort lui apparut horrible, pleine d'enseignements et de douleurs. Pour la première fois de sa vie il entrevit Dieu comme un juge, plein de mansuétude et d'indulgence pour l'affligé, plein de faveurs et de sourires pour le juste, plein de punitions et de sévérité pour le coupable.

Le remords envahit son âme. Il lui fallait vivre pour expier son passé dans une longue pénitence. Il se ferait moine au besoin et prendrait la besace.

Mais la mort était là ; la mort qui n'attend pas : fatalité !

— Oh ! grâce, dit-il en s'adressant à Saint-Hubert. Grâce, grâce !

— Eh ! répondit l'autre avec un rire strident, que veux-tu donc que je fasse ? Si j'étais libre encore !

— Que feriez-vous ?

— Je pourrais peut-être retarder l'heure de notre fin. Or, le temps est tout en pareil cas. Mais il me vient une idée.

— Laquelle ?

— Couche-toi.

— C'est fait.

— Rampe vers moi, jusqu'à ce que tes pieds, cloués au pilori, t'empêchent absolument d'avancer.

— Voilà.

Anjourd'hui, la *Gazette d'Augsbourg* vient confirmer les détails donnés par le *North British Mail*, en insérant une lettre particulière, écrite de Melbourne par un capitaine de navire, qui a navigué, pendant six ans, dans les mers de l'Australie, et s'est ensuite établi dans cette ville :

« Faut-il te parler de ce qui se passe ici ? Mais il est difficile de s'en faire une idée, à moins d'être soi-même sur les lieux. Dans la véritable acception du mot, on peut appeler Melbourne le *caravansérail* de tout l'hémisphère du Sud ; chacun trafique, brocante, et n'a le temps de penser qu'à soi. La ville est un endroit sale et extrêmement peuplé. Heureusement, les rues principales sont vastes et larges, et le voisinage de l'Océan purifie l'air. Je crains pourtant que l'agglomération et l'entassement des étrangers dans de misérables quartiers ne finissent par occasionner des maladies. Outre cela, l'eau est rare, chère et malsaine ; il n'y a que celle de la rivière de Yerra, qui, pendant neuf mois de l'année est aussi bourbeuse que la Moselle au printemps.

Il serait très-difficile de tracer seulement une esquisse de la misère des pauvres émigrants qui arrivent ici. Ils ne peuvent trouver de logements, même contre de l'or, même en faisant appel à la charité des habitants. Notre habitation, qui est située à quatre milles de Melbourne, et qui consiste en une maisonnette de quatre chambres, avec une écurie et remise, nous coûte 375 liv. st. (9,375 f.) de loyer annuel, et encore sommes-nous très-heureux d'avoir pu la trouver. On cherche alors à se loger sous des tentes ; mais, dans la saison actuelle et en hiver, ce moyen est impraticable. Aussi les gens s'établissent ils où ils peuvent, et les bestiaux sont souvent plus commodément logés dans les étables. Celui qui a de l'argent achète un petit coin de terre, au poids de l'or, et se construit une cabane en bois, ce qui est encore plus coûteux. Le prix des biens fonds s'est élevé d'une manière considérable : même dans les environs de la ville où nous demeurons, le pied anglais se vend 5 à 7 liv. st. ; une maisonnette en bois de 24 pieds de front sur 8 et 12 de profondeur vaut au moins 150 liv. st., de sorte que pour une telle entreprise, il faut, comme on le voit, un capital énorme, et encore la dépense du mobilier n'est pas comprise dans cette somme. Le bois de construction et le salaire des ouvriers coûtent tellement, en Australie, que nous avons été obligés de faire construire et arranger notre maison dans la terre de Van Diémen, d'où elle a été transportée par eau jusqu'ici. Des milliers d'arpents de terre restent là, sans être employés, sans être exploités ; mais c'est qu'ils appartiennent à l'Etat, et on ne les livre qu'au dernier enchérisseur. Il faut même payer un droit pour pouvoir dresser sa tente aux environs de la ville ; il est de 5 schellings par semaine. Quand les émigrants arrivent, la femme, les enfants et les bagages sont déposés dans une tente ; on les abandonne à leur sort, et l'homme part pour les mines.

On trouve toujours de l'or, et je ne pense pas que les gisements aurifères, ainsi qu'on l'a avancé, s'épuisent entièrement ou deviennent moins productifs ; mais voici, en moyenne, ce qui se passe : Parmi les chercheurs d'or, 5 sur 100 se voient favorisés par la fortune et reviennent, au bout de deux à

trois mois, avec 1,000 à 1,500 liv. st. ; 10 sur 100 gagnent le double ou le triple de leurs déboursés ; 25 s'en vont avec un gain minime ; 50 rapportent à peine de quoi faire leurs frais ; 10 ne gagnent pas assez pour payer leur entretien journalier. Il est certain que beaucoup d'entr'eux trouveraient plus de profit à se placer comme ouvriers, et, ils n'auraient pas ce travail si fatigant dans les mines, ils ne seraient pas exposés aux privations, à la mauvaise nourriture, et quelquefois même au manque de nourriture... Le croirait-on ? à Melbourne, dans ce pays d'abondance, dans cet Eldorado, il n'est pas rare de trouver dans les tentes une mère avec ses enfants étendus sur des haillons et mourant de faim.

Les frais de transport sont toujours énormément chers. De Melbourne à Bendigo et à Jowertick, les deux principales localités, on paie 10 liv. sterl. (250 fr.) par tonne, et lorsqu'il fait mauvais temps ou lorsqu'il pleut, le prix s'élève jusqu'à 120 liv. st., par tonne, et il y a une distance de 150 milles anglais. »

#### CHRONIQUE LOCALE.

Mardi dernier, M. \*\*\*, serrurier, rue Saint-Nicolas, aperçut sur son comptoir une boule fortement serrée avec du fil de laiton. Une personne de la maison qui se trouvait présente la prit aussitôt, et au même instant elle éclata avec détonation. La frayeur et surtout l'inquiétude fut grande : on avait évidemment cherché à mettre le feu dans la maison. On rendit immédiatement compte de ce fait à l'Autorité, et, depuis lors, la police cherche et recherche les coupables.

Espérons qu'elle les rencontrera et qu'en les mettant sous les verroux, elle mettra la Société à l'abri de si perverses machinations.

Nous n'avons pas voulu parler plus tôt de cette monstruosité, afin de ne pas donner l'éveil aux coupables. PAUL GODET.

#### RECRUTEMENT. — APPEL A L'ACTIVITÉ DE LA MOITIÉ DU CONTINGENT DE LA CLASSE DE 1852.

Par une circulaire, adressée à MM. les sous-préfets et maires, du département, M. le préfet les prévient qu'un décret de l'Empereur, en date du 20 septembre courant, appelle à l'activité la moitié du contingent de la classe de 1852.

Le départ des jeunes soldats du département de Maine-et-Loire, compris dans cet appel, est fixé au 18 octobre prochain ; mais ils devront se rendre à Angers dès le 16.

Des ordres de route vont être adressés prochainement, pour eux, dans les communes. MM. les maires sont priés de vouloir bien faire porter et notifier ces ordres à domicile, dès qu'ils leur seront parvenus, puis de veiller à ce que les jeunes soldats s'y conforment. Ils sont priés également de renvoyer, sans délai et dûment remplis, à la sous-préfecture, à la préfecture pour l'arrondissement d'Angers, les extraits du registre des notifications dont les cadres accompagneront lesdits ordres.

Le conseil de révision se réunira pour l'examen et l'admission, s'il y a lieu, des remplaçants dont les pièces auront été déposées ou seront parvenues à la préfecture, parfaitement en règle, quinze jours

à l'avance, les mercredi 5 et jeudi 13 octobre, à onze heures du matin. La nomenclature des pièces à produire se trouve rappelée par l'article 6 de l'arrêté du 2 mai 1853, inséré au n° 13 du *Recueil-Administratif*.

Les remplaçants devront réunir les conditions exigées pour servir dans les corps auxquels les jeunes soldats sont eux-mêmes destinés. Les uns et les autres auront à se faire inscrire, dès la veille de chaque séance, de une heure à quatre, au bureau militaire.

Dans l'intérêt des familles, MM. les sous-préfets et maires sont invités à donner immédiatement aux dispositions de la présente circulaire la plus grande publicité possible. (Maine-et-Loire.)

#### VILLE DE SAUMUR.

#### ADJUDICATION de la construction d'un hôtel pour le Général commandant l'Ecole impériale de cavalerie.

Le Maire de la ville de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif, prévient les entrepreneurs de travaux publics, que le vendredi 7 octobre 1853, il sera procédé, à l'hôtel de la Mairie, à midi, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de construction d'un hôtel pour le Général commandant l'Ecole impériale de cavalerie.

Ces travaux seront adjugés par nature d'ouvrages et par lots distincts, savoir :

Art. 1 <sup>er</sup> . — Terrassements et maçonnerie .....	39,000 f.
Art. 2. — Charpente, escaliers, etc.	8,500
Art. 3. — Couvertures .....	2,000
Art. 4. — Plâtrerie, corniche, ornements, etc. ....	5,000
Art. 5. — Menuiserie .....	10,000
Art. 6. — Serrurerie .....	8,500
Art. 7. — Plomberie, pomperie .....	2,000
Art. 8. — Ferblanterie, zincage .....	1,200
Art. 9. — Peinture, papiers, etc. ....	3,000

Ensemble .....	79,400 f.
Imprévu .....	3,600

Total .....

#### Conditions du concours.

Nul ne sera admis à concourir à ladite adjudication, s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir :

1° Un certificat de capacité, délivré par un architecte connu ou par un ingénieur des Ponts-et-Chaussées. Ce certificat devra avoir au plus trois mois de date et contenir l'indication des travaux exécutés ou suivis par l'entrepreneur, ainsi que la justification de l'accomplissement des engagements qu'il aurait contractés ;

2° Un certificat de moralité délivré par le maire de la commune résidence du soumissionnaire ;

3° Une promesse de cautionnement immobilier ou en numéraire du dixième de l'évaluation des ouvrages ;

Les immeubles affectés devront être libres de toutes hypothèques.

Les soumissions seront écrites sur papier timbré.

— Maintenant, à mon tour.

Et Saint-Hubert exécuta ponctuellement la même opération.

Leurs têtes se joignirent ; puis se dépassèrent.

— Comprends-tu demanda Saint-Hubert en approchant ses bras liés du visage de son complice.

Pour toute réponse, Georges, après des tâtonnements, s'empara des câbles avec les dents. Il mit à peine cinq minutes pour en dénouer l'un des bouts sur lequel il laissa des taches sanguinolentes et des parcelles de chair, tant il était ardent au travail.

Enfin, au bout d'un quart-d'heure environ, Saint-Hubert recouvra l'usage complet de ses mains. Le reste n'était qu'un jeu. Il se dégaya lui-même tout-à-fait.

— Et moi ? demanda Georges toujours couché.

— Toi ?

— Oui.

— Tu me gênerais.

— Cependant, hurla Georges en se relevant, si vous pouvez ainsi vous sauver à la nage, moi... moi, je mourrai donc là, quand la mer envahira ma prison... rivé comme un forçat à mon poteau d'infamie !... Oh ! non, vous allez me faire libre, n'est-ce pas ?... vous êtes bon... et mon seul crime est de vous avoir obéi... Saint-Hubert, au nom du ciel, délivrez-moi !

— Plus tard, peut-être... on verra.

— Ah ! mais, cria Georges, je ne veux pas rester

seul ici, moi... je vais faire du bruit, crier, appeler.

— Essaie, lui dit froidement Saint-Hubert en lui faisant palper un objet froid. Appelle, si tu l'oses.

Georges tomba sur ses deux genoux :

— Oh ! mon Dieu ! fit-il avec une expression navrante de désespoir, pardon, Seigneur... je me repens... ne me fermez pas votre ciel !

Saint-Hubert, dans les ténèbres, se servit de l'objet dont il venait de menacer son complice et qui n'était qu'un grand clou de radoub, pour détacher une des planches de leur cloison. Cette planche, assez mal jointe du reste, céda sans trop de résistance et lui permit de pénétrer dans la cale encombrée de boucauts et de colis.

Alors, toujours dans l'obscurité, Saint-Hubert se glissa tortueusement à travers ces marchandises amoncées, tantôt rampant comme une couleuvre en s'aidant des mains et des pieds, tantôt grimant comme une marmotte avec les genoux et les reins.

Parvenu de la sorte au bout de ce grenier d'abondance qui regorgeait des produits de l'autre hémisphère, il se trouva tout-à-coup arrêté par la charpente dont il tâta longtemps et minutieusement le plafond jusqu'à ce qu'il eût enfin rencontré la trappe communiquant à la cabine du capitaine.

Il la souleva doucement.

Un rayon de jour brisé l'éblouit de sa rayonnante clarté.

Quand ses yeux se furent insensiblement accoutumés à cette lumière, trop ardente pour un prisonnier de la fosse aux rats, il plongea ses regards inquiets dans la cabine.

Elle était vide.

Un sourire étrange et machiavélique se dessina sur ses lèvres.

Il ouvrit alors tout-à-fait le panneau qui lui servait en quelque sorte de couvercle, et mit le pied dans la chambre de M. de Meharec. Puis, marchant avec des précautions indicibles, il en entrebâilla la porte et fit l'inspection de la salle du conseil avant de s'y risquer.

Cette pièce, comme l'autre, se trouvait dans un complet isolement.

Saint-Hubert aperçut les instruments de physique, les cartes et les montres marines, étalés confusément sur une table.

Il prit ces sources de vie, s'approcha de la fenêtre et jeta le tout à la mer.

Il ne restait plus sur la table qu'une petite boîte d'amadou fulminant dont il s'empara.

Cela fait, il regagna la cabine et disparut par la trappe qu'il referma prudemment sur lui.

Durant un moment on n'entendit plus rien nulle part ; car Saint-Hubert s'était accroupi, sans haleine, entre deux balles de coton.

Que faisait-il donc là, seul, au milieu de cette atmos-

Le rabais portera sur l'ensemble des prix, à raison de tant de centimes par franc et sans fractions de centimes. Dans le cas où, contrairement à cette prescription, on énoncerait, dans l'acte de soumission, des fractions de centimes, le rabais serait de droit porté au centime immédiatement supérieur, qui deviendra le taux de ladite soumission.

Conformément à l'ordonnance du 10 mai 1829, la soumission sera renfermée seule sous une première enveloppe cachetée, et mise ensuite sous une seconde enveloppe avec le certificat de capacité et de moralité, et les pièces relatives au cautionnement, pour le tout former un paquet tel, qu'en l'ouvrant on puisse prendre connaissance des pièces qui doivent faire admettre ou rejeter le concurrent, avant de connaître sa soumission.

Les paquets seront déposés sur le bureau, avant l'heure indiquée pour leur ouverture.

Les paquets qui y seront trouvés seront immédiatement rangés et recevront un numéro d'ordre.

Aucun paquet ne sera reçu, sous quelque prétexte que ce soit, après l'ouverture de la séance.

Le premier cachet sera rompu publiquement, et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet. L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication, et le Maire, après avoir consulté les membres du bureau, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique: le Maire annoncera sa décision. Les soumissions seront alors ouvertes publiquement, et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire.

Lorsqu'un certificat de capacité n'aura pas été admis, la soumission qui l'accompagnera ne sera pas ouverte.

Les frais d'affiches, timbre et enregistrement, copies des plans, devis et détail, et autres pièces relatives à l'adjudication, seront à la charge de l'adjudicataire.

Les concurrents pourront prendre connaissance des devis, détails, cahier des charges, plans, etc. au secrétariat de la Mairie.

Saumur, le 26 septembre 1853.

Le Maire, LOUVET.

Nota. — Les soumissions qui ne seraient pas sur papier timbré et accompagnées des pièces mentionnées ci-dessus seront déclarées nulles, ainsi que celles qui ne seraient pas conformes au modèle ci-après.

#### Modèle de Soumission.

Je soussigné (noms, prénoms et profession), demeurant à \_\_\_\_\_, faisant élection de domicile à \_\_\_\_\_, chez le sieur \_\_\_\_\_, m'engage à exécuter les travaux de \_\_\_\_\_ à faire pour la construction d'un Hôtel destiné au Général commandant l'Ecole impériale de cavalerie, moyennant un rabais de (indiquer en toutes lettres le nombre de centimes) par franc, sur tous les prix du devis et de la série de prix, sans en excepter aucun.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 185

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Nos correspondances ne contiennent aucune nouvelle importante.

phère lourde, pressé par des caissons à travers lesquels il semblait impossible qu'une belette pût passer ?

Il pria peut-être.

En ce cas, invoquait-il l'enfer ou le ciel ?

Mais, oraisons de rage ou de rédemption, son immobilité douteuse eut un terme. Il reprit mouvement et se coula frauduleusement à travers les méandres de ce fleuve opaque, presque impénétrable.

Tout-à-coup, il sentit une main froide se poser sur sa tête.

Saint-Hubert possédait ce courage inébranlable qui ne recule jamais devant un danger dont on apprécie le caractère et la portée. Seulement, pour conserver sa hardiesse, il fallait qu'il pût le voir afin de lutter avantageusement contre lui. C'était alors un simple combat, au milieu duquel il savait toujours conserver sa présence d'esprit et son sang-froid.

Hors de là, son calme stoïque l'abandonnait.

Il se fût battu volontiers, seul et sans armes, avec un bataillon bien discipliné; mais il eût reculé lâchement, la nuit, devant une femme vêtue d'un drap blanc, qu'il eût prise ainsi pour un fantôme.

En un mot, Saint-Hubert, malgré sa complète absence de principes religieux, avait toute la superstition d'un vrai croyant.

En conséquence, il frémit au contact de cette main glacée et s'arrêta, tout en sueur.

#### FAITS DIVERS.

On lit dans l'Annuaire du bureau des longitudes :

« Paris, étudié au point de vue de la consommation, est certainement quelque chose de prodigieux.

« Il boit tous les ans 1,200,000 hectolitres de vin, 50,900 hectolitres d'eau-de-vie, 22,000 hectolitres de vinaigre, 175,000 hectolitres de bière.

« Il mange 1,000,000 d'hectolitres de farine, 500,000 hectolitres de raisin, 70,000 têtes de bœufs, 20,000 vaches, 82,000 veaux, 500,000 moutons, 90,000 pores et sangliers, pour 12 millions de francs de beurre, pour 6 millions de francs d'œufs, pour 8 millions de gibier et volaille, pour 6 millions de marée, pour 1,500,000 fr. d'huîtres.

« Enfin, il mange encore pour 22 millions de fr. de légumes et fruits, d'huiles, de fromages, de charcuterie, de viandes à la main, de pâtés, de terrines, de viandes salées ou confites, d'écrevisses, d'escargots, de homards, etc., etc.

« Si bien que Paris dépense annuellement pour se nourrir, tant bien que mal, plus d'un demi-milliard de francs.

« Ses plaisirs, son ameublement, sa toilette lui coûtent trois fois autant. »

— Dimanche, à neuf heures et demie du soir, une détonation, semblable à celle d'un coup de canon, se faisait entendre sur le chemin de fer du Nord, à la hauteur de la station d'Eughien. Une locomotive, placée dans la gare d'évitement de cette station, et qui devait remorquer le convoi de dix heures douze minutes, venait d'éclater.

Le chauffeur et un garde de nuit ont été grièvement blessés, la vapeur de la chaudière leur a fait, sur toute la partie antérieure du corps, de profondes brûlures; un troisième employé du chemin de fer a été légèrement atteint à la main, mais sa blessure ne présente aucune gravité.

Au moment de l'explosion, la locomotive stationnait sur la voie, isolée du convoi qu'elle devait conduire à Paris, aucun voyageur n'a donc été atteint; le mécanicien, placé à une certaine distance de la locomotive, n'a reçu aucune blessure. La situation des deux hommes qui ont été victimes de cet accident, paraît s'être améliorée. Ils ont pu être tous deux transportés à Paris. (Univers.)

— Un voyageur, qui a visité dernièrement l'Inde, donne, dans le journal l'Austral, la description d'une fête ou *pajah* (prononcez *pudsha*, qui signifie, en langue sanscrite, *vénération*), dont il fut témoin à Nandapur (Bengale):

« J'avais, en arrivant au lieu de la fête, remarqué, sur une hauteur, plusieurs énormes poteaux, auxquels pendaient, attachés à des cordes, divers instruments, dont je ne connaissais encore l'usage que par oui-dire; c'est là que se déployait la plus grande activité. Les personnes chargées de présider à la fête, et les gens de la police, écartaient la foule, afin de laisser une place libre autour d'un des poteaux les plus élevés, ce qui n'était pas une tâche facile, à cause de la masse d'individus qui se pressaient en cet endroit. A l'entour on voyait réunie une troupe de fakirs, espèce d'ermites, qui croient être agréables à la divinité quand ils ont donné à leur corps les postures les plus singulières et les plus bizarres.

Était-ce donc le génie du bord qui faisait ainsi le tour de l'arche, ou simplement un messenger de la mort qui lui donnait un premier avertissement ?

La main exploratrice continuait ses investigations.

Saint-Hubert ne savait plus, il grelottait.

Et la main cessa de le palper.

— Est-ce vous, lieutenant ? fit alors une voix caverneuse.

— Oui, répondit Saint-Hubert encore tout ému; mais vous-même, Monsieur, qui êtes-vous ?

— George Prudent.

(La suite au prochain numéro.)

#### TAXE DU PAIN du 1<sup>er</sup> Octobre 1853.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 22 c. 91 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 20 c. 41 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 17 c. 91 m.

#### BOURSE DU 29 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 100 40.

3 p. 0/0 hausse 70 cent. — Fermé à 74 85

#### BOURSE DU 30 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 100 60.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 75 05.

P. GODET, propriétaire-gérant.

« J'aperçus, entr'autres, un malheureux Hindou, à la chevelure longue et sale, qui tombait le long de ses épaules; son bras desséché s'élevait au-dessus de sa tête; jadis, il l'avait mis dans cette position peu naturelle, et ce qui n'était alors qu'un effet de son libre arbitre était devenu affaire de nécessité, de sorte que son bras décharné ne voulait plus rentrer dans son état normal. Un autre fanatique, aux yeux sombres, tenait, depuis des années, ses mains pressées l'une contre l'autre, en sorte que ses ongles avaient grandi, pareils à des griffes, avaient traversé la peau, et repaissaient maintenant de l'autre côté. Je fus témoin encore de bien d'autres horreurs. Quelques-uns avaient noué de grosses cordes autour de leur corps, qui était ainsi déchiré par de sanglants sillons. Plusieurs jeunes femmes offraient un douloureux spectacle: elles portaient des épingles, courtes et acérées, plantées dans le cou et sur les épaules. Un homme, qui était encore d'une extrême jeunesse, avait enfoncé une espèce de javelot dans la partie charnue de son pied, de manière à ce que la lourde poignée en bois fût tendue vers le sol, et, malgré cela, il paraissait n'éprouver en marchant aucune difficulté. Il y en avait une multitude d'autres qui s'étaient estropiés, torturés, blessés ou sanglés, passez-moi l'expression, comme des volailles qu'on va mettre à la broche.

« Mais l'objet vers lequel se tournaient tous les regards, était une jeune femme de la plus grande beauté qui se soumettait au supplice de la corde et des crochets de fer, afin de remplir un vœu fait au Schiwa, divinité protectrice du pays, qui avait ramené sain et sauf son époux d'un lointain voyage. On enfonça à travers les chairs délicates de ses épaules deux crocs capables de soutenir un éléphant, puis on la souleva dans les airs, et un homme qui tenait la corde à laquelle les crochets étaient assujettis, la lança de toute sa force au-dessus de la foule, qui était dans un état de jubilation. Vous croyez peut-être que la malheureuse poussait des cris de douleur? point du tout, elle souriait, portait des regards sur son mari et sur sa fille, qui la suivaient des yeux, et jetait en l'air, par intervalle, des morceaux de noix de coco que les assistants recueillaient avec avidité, car ils y attachent des vertus miraculeuses. Quand elle eut supporté son martyre avec un courage qui eût fait envie aux héros de l'antiquité, on la débarrassa de ses liens, et on frotta ses blessures avec un certain onguent, et par dessous on mit pour compresse une feuille tendre de banane.

« Un pénitent qui vint ensuite, et qui, après avoir subi avec beaucoup de résignation son douloureux supplice, fut retiré dans un état pitoyable, ne reçut pas les mêmes soins. On le jeta par terre, presque sans connaissance, un homme monta sur son dos et fit entrer l'onguent dans les blessures, non pas avec les mains, mais avec le talon. »

PERLES D'ÉTHÉR DU DOCTEUR CLERTAN. — Ce nouveau mode d'administration de l'Éther est approuvé par l'Académie impériale de Médecine.

Ces perles ont l'avantage de porter avec la plus grande facilité l'Éther, libre, pur, sans odeur, à doses fixes et parfaitement connues, jusques dans l'estomac, où elles se dissolvent très-promptement.

Plusieurs de nos premiers médecins de Paris ont constaté que les Perles d'Éther constituent un médicament vraiment héroïque, qui dissipe très-promptement les migraines, les crampes d'estomac, les palpitations, les coliques hépatiques, la pneumatose ou formation des gaz intestinaux; les vomissements nerveux; les étouffements causés par les points douloureux provenant d'une digestion difficile ou de rhumatisme vague; enfin toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse; par suite, et à raison de sa rapide volatilisation, ils ont reconnu qu'au lieu d'être administré comme autrefois dans de l'eau, du sirop, ou sur un morceau de sucre, l'Éther ne devait plus être employé que sous la forme de perles. A Paris, rue Caumartin, 45; A Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châtonnes-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Viel, MAUSSON, ph. (304)

En présence des faits nombreux publiés par les journaux de médecine, il est certain que pour combattre une maladie inflammatoire ou une affection nerveuse, on ne peut être guéri par aucun moyen plus simple, plus facile et plus efficace que par l'emploi du SIROP JOHNSON, préparé sur la formule du PROFESSEUR BROUSSAIS, mais il faut exiger sur la bouteille le cachet intact et l'étiquette signée par JOHNSON, pharmacien, 6, rue Caumartin, à Paris. Dépôt à Saumur, chez M. BRIÈRE, pharmacien. (385)

**ACHATS  
DE PAILLE ET D'AVOINE.**

Le samedi 15 octobre 1853, à 2 heures de relevée, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de paille et d'avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Beaurepaire, n° 40), où le public sera admis à en prendre connaissance. (582)

**A VENDRE  
Par Adjudication,**

En l'étude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,

Le dimanche 9 octobre 1853, à midi,

Une CAVE D'HABITATION, avec PRESSOIR, située au Petit-Puy, commune de Saumur.

S'adresser à M. et M<sup>me</sup> BOURGNEUF, qui en sont propriétaires, demeurant au Petit-Puy et au Pont-Fouchard; Et audit M<sup>e</sup> CHASLE, notaire. (583)

**A LOUER  
UNE MAISON**

Située à Saumur, rue du Grand-Noyer, appartenant à M. Henri MAYAUD, et actuellement occupée par M. Paul Mayaud.

Cette maison, fraîchement décorée, consiste en salon de compagnie, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes et cour.

S'adresser à M. Henri MAYAUD, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (584)

Etude de M<sup>e</sup> MARTIN, notaire à Vernoi.

**ADJUDICATION**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MARTIN, notaire à Vernoi,

Le dimanche 17 octobre 1853, à midi, DE LA

**FERME DU PONT-NEUF,**

Située commune de Mouliherne, et par extension commune de Vernantes;

Consistant en bons bâtiments, dix hectares de terres et cinq hectares quarante ares de prés;

Cette ferme est située à 22 kilomètres de Saumur, sur le bord d'une route, et 14 de Baugé;

Mise à prix..... 17,000 fr. Une seule enchère adjugera.

S'adresser, pour voir les biens, à M. CHASLE-DOHIN, au Pont-Neuf, et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MARTIN, notaire à Vernoi. (585)

**A VENDRE  
Ou A LOUER**

**UNE MAISON DOUBLE**

AVEC JARDIN

Rue de la Basse-Ile, 16;

Plus un AUTRE JARDIN, vis-à-vis l'ancienne gare du chemin de fer.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur. (588)

**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**

S'adresser, pour tous renseignements, à M. PINEAU-PRIER, géomètre expert, rue Basse-Saint-Pierre, n° 6, maison de M. BAUDRY. (571)

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 2 octobre 1853, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,

**UNE MAISON**

Sise à Saumur, quartier de la Chouetterie, à l'angle formé par la rue du même nom et celle du Champ-de-Foire, portant sur la première de ces rues les n° 14 et 16.

Cette maison est composée de deux corps de bâtiments divisés en plusieurs chambres, cour, grenier au-dessus, caveaux, puits, lieux d'aisances et dépendances.

Mise à prix..... 1,500 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Paul VALLET, marchand de bois, au Pont-Fouchard, et audit M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 26. (534)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**MÉTAIRIES**

**A VENDRE**

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

Situées sur les limites des départements de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres.

COMMUNE DES ÉCHAUBROGNES

Contenance 27 hectares; revenus nets 1,650 fr.; impôts 165 fr.

COMMUNE DE LA PLAINE.

Contenance 20 hectares; revenus nets 750 fr.; impôts 50 fr.

COMMUNE DU PUY-S<sup>t</sup>-BONET.

Contenance 24 hectares; revenus nets 700 fr., impôts 75 fr.

S'adresser audit notaire. (566)

Etude de M<sup>e</sup> PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**GRANDE**

**VENTE MOBILIÈRE**

A L'HÔTEL DES TROIS-PIGEONS

Situé à Saumur, rue du Petit-Versailles, n° 8.

Le dimanche 9 octobre 1853, à midi, et jours suivants, à la même heure, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> PLÉ, commissaire-priseur, à la vente publique aux enchères de tout le mobilier garnissant ledit hôtel.

Il sera vendu :

Grande quantité de lits, couettes, matelas, couvertures, couvre-pieds, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, rideaux, effets, secrétaires, commodes, fauteuils, glaces, pendules, flambeaux, tables, chaises, cristaux, porcelaine, belle batterie de cuisine en cuivre, cheminée prussienne, bons vins rouge et blanc en bouteilles, et autres bons objets.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (586)

**A VENDRE**

A l'amiable,

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

**CINQ PRÉS**

Ayant dépendu du domaine de la Ronde,

D'une contenance de 41 hectares 91 ares, sans constructions et par conséquent, sans aucuns frais de réparations ni d'assurances; le revenu étant le plus net que l'on puisse rencontrer dans aucune acquisition territoriale.

S'adresser, chez M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (278)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

**CHOCOLATERIE FRANÇAISE.**

(Remboursement immédiat de la totalité de l'Action en Chocolat à 2 fr. le 1/2 kilo. et au dessus.)

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE**

(Soixante-quinze pour cent dans les bénéfices nets de la Société.)

Pour l'exploitation d'une Fabrique modèle de Chocolat, au moyen de Machines à vapeur d'un nouveau système.

**CAPITAL: 5,000,000 DE FR.**

DIVISÉS EN 15,000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE, ET 30,000 ACTIONS DE 50 FRANCS, REMBOURSABLES EN CHOCOLAT.

Raison sociale: LECOINTE et C<sup>o</sup>, 37, rue de Trévise, à Paris,

Auquel on doit adresser les demandes d'Actions et le ur montant.

Tout le monde sait que, depuis quelques années surtout, la fabrication du chocolat, en France, a pris un immense développement; mais ce que beaucoup de personnes ignorent, c'est que cette industrie, dont l'importance s'est accrue en raison de son utilité, a enrichi presque tous ceux qui en ont exploité les produits. La fabrication du chocolat offre de très-grands bénéfices; les fortunes faites par la plupart des maisons qui se sont livrées à cette branche d'industrie, en sont une preuve incontestable. Nous avons donc pensé avec raison qu'une Société organisée dans le but d'obtenir les mêmes résultats pouvait tenter avec avantage ce que des industriels, agissant isolément et placés dans les conditions ordinaires, avaient si heureusement entrepris. En effet, les capitaux considérables, les puissantes ressources dont nous pouvons disposer et auxquels il faut ajouter l'économie de frais généraux, nous permettent tout d'abord de réaliser des bénéfices sur l'achat des matières premières en les puisant directement à leur source. Mais, outre ces éléments constitutifs sur lesquels reposera le succès de notre entreprise, chaque actionnaire étant intéressé à s'approvisionner dans une Fabrique de chocolat qui sera pour ainsi dire la sienne propre, et dont il formera la clientèle, nous deviendrons les fournisseurs naturels de 43,000 familles qui, consommant au moins pour 100 fr. de nos produits, créeront un chiffre de vente annuelle de 4,300,000 fr. Nous arriverons donc ainsi à vendre beaucoup plus que les maisons existantes qui ont acquis des fortunes colossales en exploitant ce genre de commerce.

Dans toutes les entreprises industrielles, il y a des chances de pertes égales à celles des bénéfices. La nôtre est combinée de manière à faire disparaître cette éventualité; car si la main droite donne 100 fr. en argent, la main gauche reçoit une valeur égale en marchandises qui rentrent dans les besoins de la consommation usuelle; reste donc pour chacun de nos intéressés une chance certaine de bénéfice.

Déjà nous avons traité avec la plus ancienne Fabrique

de chocolat de France (Ancienne maison Meunier, Kretzly, successeur). Cette Maison, fondée en 1760, a obtenu deux brevets, l'un en 1789 de Sa Majesté Louis XVI et l'autre en 1814, de Son Altesse Royale la duchesse d'Angoulême. C'est avec les produits de cette Maison, revêtus de son cachet et de ses étiquettes, que nous rembourserons immédiatement la valeur des actions libérées. Le chocolat que nous livrons est celui qui, il y a trente ans, valait 3 et 4 fr. le demi-kilo, et qui, grâce à l'emploi des nouvelles machines, est vendu depuis quelques années à 2 fr.

Ce chocolat est incontestablement un des meilleurs qui se fabriquent, et la maison d'où il sort a toujours, sous la branche aînée des Bourbons, fourni la Cour de France, ainsi que les grands seigneurs du temps, dont elle a conservé en partie la riche clientèle. Nous ne pouvons mieux faire, du reste, que de reproduire l'opinion d'hommes compétents dont on ne contestera pas l'autorité à cet égard.

« L'usage du chocolat est aujourd'hui si répandu, et il entre dans le régime alimentaire de tant de personnes, que le praticien doit lui accorder une attention particulière, non-seulement au point de vue thérapeutique, mais encore et surtout au point de vue hygiénique. Comme nous le disions en commençant, la consommation incessante progressive de ce précieux aliment a malheureusement encouragé la fraude. Nous avons fait à cet égard quelques expériences comparatives, et, sans vouloir dresser un tableau de dégradation qui nous attirerait à coup sûr les anathèmes de plusieurs fabricants, nous avons constaté qu'un des chocolats qui réunissait les meilleures qualités était celui qui sortait de la maison Meunier. Cette maison, fondée en 1760, a conservé l'habitude des anciens procédés exempts de sophistication, qu'adoptent trop facilement les inventeurs à leur début. Nous ne jugeons de sa valeur que par les résultats que nous avons obtenus, soit physiquement, soit à l'aide de la chimie, et nous n'en conseillons pas d'autres aux vieillards et aux valétudinaires. (Gazette des Hôpitaux, 21 septembre 1852) »

« C'est après avoir analysé avec soin plusieurs chocolats, que nous déclarons hautement que celui que nous avons reconnu être préparé avec intelligence et avec des matières les plus pures, c'est sans contredit celui de la maison Meunier. Il est très-digestif; c'est la une qualité inappréciable, ainsi que nous avons pu le constater, et c'est ce qui le rend supérieur à tous les autres. Cette maison a toujours été patronnée par nos confrères les plus haut placés dans la science. Elle a été fondée en 1760, et Meunier est celui qui popularisa ce nouveau produit alimentaire. En 1789, il fut breveté par le roi Louis XVI, sur la recommandation expresse de Madame Victoire de France, sa tante, et, lors de la Restauration, M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême accorda un nouveau brevet à cette maison, qui a obtenu toutes les distinctions qu'on peut accorder à un produit bien fabriqué.

» Nous avons été heureux de voir la Gazette des Hôpitaux, dans ses nos 19 et 21, rendre un hommage mérité à cette maison. M. le docteur Roubaud, dans son annuaire, en a fait un éloge mérité, et ces autorités suffisent au-delà pour confirmer notre propre opinion. Les prix sont les mêmes que ceux de toutes les autres maisons. » (Agenda des médecins et chirurgiens pour 1853, publié par le docteur ALPHÉE CAZENAVE).

Chaque actionnaire a droit à une quantité de chocolat d'une valeur égale à celle des actions libérées.

Chaque action doit être payée comptant en souscrivant, pour avoir droit à la remise immédiate du chocolat ou d'un bon de livraison au porteur du montant de l'action. Dans le cas où il ne conviendrait pas au souscripteur de recevoir la totalité du chocolat, il lui sera délivré des bons au porteur de 25 ou 50 kilos.

Tout souscripteur qui ne voudra payer que moitié des actions en souscrivant, ne pourra avoir sa livraison de chocolat ou ses bons au porteur, qu'autant qu'il aura entièrement libéré ses actions.

(On demande des correspondants.)